

Compétences et métiers d'avenir
Investir dans l'innovation et la formation dans l'enseignement agricole

Appel à manifestation d'intérêt
« Compétences et métiers d'avenir »
Fiche thématique « enseignement agricole »

1) Contexte général et positionnement de la thématique « enseignement agricole » de l'appel à manifestation d'intérêt « Compétences et métiers d'avenir »

Le Président de la République le 9 septembre 2022 lors de son intervention lors de la 8^{ème} édition des « Terres de Jim »¹, et dans le cadre de l'élaboration d'un futur pacte et d'une loi d'orientation et d'avenir agricoles, a rappelé l'objectif de France 2030 d'investir dans une alimentation saine, durable et traçable afin d'accélérer la révolution agricole et alimentaire, pour laquelle la France doit rester un pays leader.

Les enjeux d'orientation, de formation, d'installation, de transmission, d'adaptation et de transition face au changement climatique sont les leviers de politiques publiques de ces futurs pacte et loi.

L'enseignement agricole français, dispositif singulier qui forme actuellement 235 000 élèves, étudiants et apprentis de la 4^{ème} au doctorat et près de 100 000 adultes par an, **sera au cœur des enjeux de renouvellement des générations en agriculture et de renforcement des compétences dans les transitions agroécologique et climatique**. Sa capacité, sur tout le territoire, à accélérer et diffuser les innovations, à anticiper et développer les compétences et métiers d'avenir sera **décisive pour notre agriculture et notre souveraineté alimentaire**.

Pour concrétiser l'annonce du Président de la République relative à « *l'investissement de 20 M€ pour l'enseignement agricole dans le cadre du fonds Compétences de France 2030* », **le dispositif générique « Compétences et métiers d'avenir » soutient cette nouvelle thématique dédiée à l'enseignement agricole** en appui à l'objectif 6 de France 2030 (en ses volets agriculture et alimentation).

Cette priorité a été rappelée par le Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire M. Fesneau le 27 février 2023 à l'occasion du Salon International de l'Agriculture².

¹ <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2022/09/09/pour-notre-agriculture-nous-devons-assurer-le-renouvellement-des-generations>

² <https://agriculture.gouv.fr/lancement-du-fonds-de-competences-de-20-millions-deuros-pour-lenseignement-agricole-dans-le-cadre>

Cette thématique bien identifiée dans l'appel à manifestation d'intérêt « Compétences et métiers d'avenir » doit permettre d'accompagner des établissements de l'enseignement agricole et des partenaires réunis en consortia afin de répondre à quatre objectifs :

- ✓ Innover dans l'offre, le type et le mode de formation pour l'accueil d'un nombre accru d'apprenants pour et par les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation ;
- ✓ Adapter des ateliers techniques aux besoins actuels et à venir de ces filières, en lien avec les régions (co-financement) ;
- ✓ Accompagner dans toutes leurs dimensions les équipes pédagogiques, et réunir les conditions d'une transformation réussie de l'offre de formation ;
- ✓ Accélérer la mise en réseau et l'engagement d'acteurs des territoires et des filières autour des formations aux métiers et compétences d'avenir pour l'agriculture et l'alimentation.

En cohérence avec l'objectif 6 de France 2030 d'investir dans une alimentation saine, durable et traçable afin d'accélérer la révolution agricole et alimentaire dans laquelle la France est résolument engagée, les **consortia réunis autour d'un établissement porteur de l'enseignement agricole** sont invités à **proposer des projets en particulier pour les filières et voies d'avenir suivantes** à l'horizon 2030 :

- ✓ En lien avec notre souveraineté et la transition agroécologique :
 - Elevage et productions animales
 - Grandes cultures et notamment oléo protéagineux
 - Fruits et légumes
 - Viticulture et cidriculture
 - Plantes à parfums aromatiques et médicinales (PPAM) et cultures spécialisées
 - Aquaculture
- ✓ Gestion collective des biens communs :
 - Hydraulique agricole, gestion de l'eau (tant quantitative que qualitative)
 - Sols, territoires et biodiversité
 - Air avec moindre émission et stockage des GES
- ✓ Paris technologiques :
 - Robotique et agroéquipements agricoles
 - Solutions numériques pour l'agriculture
 - Agrofournitures et services à l'agriculture notamment biocontrôle et biostimulants
 - Agrofournitures pour innover avec la génétique végétale

Ces filières, qui vont recruter massivement dans les années à venir à tous les niveaux de qualification, concourent aux transformations-clés de notre agriculture et de notre société, telles les transitions agroécologique, numérique, climatique, alimentaire, sociale et sociétale.

Ces emplois, techniques et spécialisés, seront aussi variés : le développement de ces secteurs exige aussi de nouvelles compétences et des capacités d'adaptation tout au long d'une carrière. Parmi les **leviers et enjeux d'innovation qui pourront être mobilisés par la formation pour préparer aux compétences et métiers d'avenir**, et sans exhaustivité :

- ✓ **Approches système de l'exploitation** (rotation, couplage élevage-végétal, approche à l'échelle du paysage agricole)
- ✓ **Approches « Une seule santé »** (gestion intégrée des zoonoses, méthode alternative ou préventive aux résistances, mesures de biosécurité), bien-être animal

- ✓ **Solutions fondées sur les mécanismes naturels**, mode de production agroécologique (exemple : biocontrôle, plantes et insectes de service, protection biologique intégrée, agroforesterie, agriculture de conservation et semis sous couvert, ...)
- ✓ **Sélection génétique et insertion dans les systèmes en transition et en reconception**
- ✓ **Économie circulaire** (dont bioéconomie)
- ✓ **Réduction des gaz à effet de serre, décarbonation** et stockage de carbone dans les sols
- ✓ **Numérique et mobilisation des données pour l'action individuelle et collective** (y compris intelligence artificielle)
- ✓ **Gestion de l'eau et des sols** aux échelles appropriées et en considérant les autres parties prenantes
- ✓ **Gestion globale du cycle de l'azote et du phosphore**, dans une perspective d'autonomie des exploitations vis-à-vis des ressources fossiles
- ✓ **Autonomie énergétique** et potentiel de production énergétique dans les exploitations
- ✓ **Nouvelles formes d'organisation**, y compris dans la dimension qualité de vie au travail
- ✓ **Territorialisation des systèmes alimentaires** et notamment les liens avec les maillons aval (transformation, commercialisation) et leurs évolutions

2) Attendus et conditions de sélection

Ce volet « enseignement agricole » de l'appel à manifestation d'intérêt « Compétences et métiers d'avenir » vise à **s'assurer que la France se dote, d'ici 2030, de pôles de compétences d'enseignement agricole d'excellence et de référence dans chacune des filières et enjeux d'avenir**. Ces pôles ont vocation à être co-financés par le dispositif « Compétences et métiers d'avenir ».

Ces pôles de compétences, labélisés campus des métiers et des qualifications (CMQ) ou non, structureront dans un même consortium et autour d'établissements d'enseignement agricole : les acteurs du territoire, les acteurs de l'éducation et de la recherche-innovation, les professionnels, les acteurs du développement agricole et rural et les associations compétentes.

Chaque pôle « Compétences et métiers d'avenir de l'agriculture française » aura la responsabilité de transférer et d'accompagner les autres établissements de l'enseignement agricole du territoire national qui proposent des formations pour les métiers similaires ou mobilisent des compétences développées par le pôle. Il revêtira une dimension pionnière et devra proposer une démarche proactive de diffusion des compétences.

Le dispositif présenté dans cette fiche explicite la possibilité offerte aux acteurs éducatifs d'obtenir des financements significatifs dans le cadre de France 2030 pour accélérer la modernisation du système de formation, notamment à travers l'innovation pédagogique. Ne sont pas éligibles l'acquisition de terrain et les investissements immobiliers.

Les **projets attendus** doivent répondre aux exigences du cahier des charges de l'AMI CMA et aux particularités suivantes :

- ✓ S'appuyer sur les diagnostics issus des premières levées de l'AMI CMA
- ✓ S'inscrire dans une priorité de formation du territoire et être validés par les autorités régionales, la DRAAF/DAAF, et les autorités académiques du MENJ
- ✓ Être conduits au bénéfice d'un établissement d'enseignement secondaire professionnel ou d'un réseau d'établissements
- ✓ Faire l'objet d'un avis favorable de la Région en opportunité et en faisabilité
- ✓ Attester de l'engagement d'acteurs économiques
- ✓ Présenter la situation économique du territoire et la contribution des projets au dynamisme des bassins d'emploi considérés

- ✓ Expliciter la complémentarité des investissements demandés avec ceux éventuellement obtenus, notamment dans le cadre de programmes d'investissements d'avenir (PIA2, PIA3, AMI CMA)
- ✓ **S'inscrire dans une logique de coopération et de mutualisation des équipements, d'abord avec d'autres établissements d'enseignement ou organismes de formation et d'apprentissage, voire avec les TPE/PME de leur territoire (avec l'objectif de développer en leur direction une offre de services, qui devra tenir compte du régime européen des aides d'État)**
- ✓ Préciser les moyens nécessaires à la transformation, notamment sur les aspects suivants :
 - Exploitations et ateliers, supports techniques des formations (aménagements immobiliers, études, équipements, etc.)
 - Formation initiale ou continue des enseignants et formateurs
 - Financement d'emplois contractuels ou de vacations d'enseignants, notamment sur l'ingénierie de formation
 - Autres besoins RH nécessaires à la réussite du projet
 - Actions pour développer l'attractivité des formations et la détection de nouveaux apprenants (promotion, immersion, prospection voire bourses de filières, mobilité des jeunes)

En amont du dépôt d'un dossier à l'AMI « Compétences et métiers d'avenir », l'établissement porteur de projet prend l'attache de la DRAAF/DAAF afin de présenter son pré-projet en justifiant de la réponse aux attentes évoquées dans le cahier des charges de l'AMI CMA et aux attentes exprimées ci-dessus. Le porteur pourra, le cas échéant, bénéficier d'un appui en ingénierie de projet mis en place par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.